

notre barème d'honoraires (*)

(charge acquéreur TTC)

prix du bien (net vendeur)

<= 125 k€

> 125 k€ à 500 k€

> 500 k€ à 1 m€

> 1m€

mandat
gagnant PLUS

EXCLUSIF

5990 €

5,5 %

5 %

4 %

mandat
gagnant

EXCLUSIF

4990 €

4,5 %

4 %

3 %

mandat
initial

SIMPLE

5990 €

5,5 %

5 %

4 %

(*) Dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui de l'agence titulaire du mandat

Honoraires location TTC

Conformément à Loi Alur et à son décret d'application N° 2014-890 du 01/08/2014

HABITATION - PART LOCATAIRE

Visite, dossier et rédaction du bail	- Zone non tendue: 8€ /m² - Zone tendue: 10€ /m² - Zone très tendue: 12€ /m²
État des lieux	3€ /m²

HABITATION - PART PROPRIÉTAIRE: 9% TTC

Visite, dossier et rédaction du bail	6% du loyer annuel hors charges
Entremise	1% du loyer annuel hors charges
État des lieux	2% du loyer annuel hors charges

PARKING ET GARAGE

20% TTC du loyer annuel
Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL

25% TTC du loyer annuel
Honoraires à la charge exclusive du locataire